

# *SEDVNUM NOSTRUM*



Bulletin No 2

1972



## *ADHÉREZ A NOTRE MOUVEMENT*

Mettre en valeur nos vieilles maisons c'est participer  
activement au développement de la cité





## Le difficile problème des restaurations

Qu'elles soient privées ou publiques, les restaurations d'immeubles ou de monuments sont soumises à des demandes d'autorisation, tout comme les constructions nouvelles. En effet, si le propriétaire est maître de son œuvre et peut l'aménager à son gré, l'aspect architectural ou esthétique intéresse tous les citoyens. Faut-il

quoi la physionomie d'un site ou d'une localité, patrimoine commun, risque de subir des atteintes pouvant compromettre son capital artistique.

Ce qui ne va pas sans difficulté naturellement, le propriétaire considérant parfois les décisions de l'autorité comme une mesure vexatoire ou tout au moins comme une ingérence intolérable dans ses droits privés.

D'ailleurs le public de son côté ne saisit pas toujours la portée du débat et se laisse volontiers surprendre par un élan spontané de son goût esthétique lequel est le plus souvent inspiré de la mode et rarement fondé sur des notions claires ou des critères éprouvés.

En cette matière l'autorité fait souvent appel à l'avis d'experts quand elle ne s'en remet pas simplement aux décisions des services compétents de protection instaurés par l'Etat.

Lorsqu'il s'agit de restaurer un bâtiment protégé, c'est-à-dire reconnu officiellement pour sa valeur documentaire, historique ou artistique, en un mot culturelle, les responsables de la conservation des monuments en Suisse ont admis le principe suivant :  
**RESPECTER AU MIEUX L'ŒUVRE DE L'ANCIEN ARCHITECTE!**

C'est ce qui a été appliqué lors de la restauration de la résidence du XVI<sup>e</sup> siècle, sise au sommet de la rue de Savièse et connue sous le nom de Maison Ritz.

Construite en 1538 par l'évêque Jean Jordan, c'est une maison patricienne, l'une des rares en ville à avoir gardé son aspect XVI<sup>e</sup> s. Cet aspect lui a été rendu par le nouveau crépi dont on peut cependant discuter la couleur. Un débat assez long s'est instauré sur l'opportunité de crépir, certains, et non des moindres, préconisant de laisser sur toutes les surfaces la maçonnerie apparente. Or il est clair, si l'on s'en tient au principe énoncé plus haut, que : a) Les bâtisseurs de la première moitié du XVI<sup>e</sup> s., en Valais, ont toujours crépi les façades, sauf si elles étaient appareillées en pierre de taille (exemple : le chœur de St-Théodule). Un crépi souple, vivant, proche du mur est d'ailleurs le traitement qui leur permettait de mettre en valeur les encadrements de portes et de fenêtres habilement taillés ou sculptés.

Ces encadrements sont ici en cornieule, roche d'un brun jaunâtre, ressemblant au tuf, plus résistant aux intempéries, présente en plusieurs endroits en Valais (Grône, Grengiols). C'était la pierre de luxe de chez nous.

b) Dans le cas de la Maison Ritz, sachant qu'on les voilera de crépi, les maçonneries sont manifestement faites de petits cailloux, d'assises sans recherche, etc. (la maison de campagne de Georges Supersaxo, dite "Maison du Diable" à la rue des Creusets, confirme actuellement le fait).

c) Dans nos climats le crépi constitue une protection efficace de la pierre. Divers dégâts dus au gel le prouvent assez (exemple : l'état des maillons nus de la bibliothèque cantonale, construction pourtant récente). A cet égard, et sans vouloir modifier l'état actuel des monuments, on peut se demander si les restaurations de nos châteaux, qui ont dénudé la pierre, sont des solutions heureuses (!).

Pour revenir à notre objet nous pouvons dire, tout en regrettant le désaccord maintenu pour l'annexe de la façade nord, que l'essentiel a été préservé. La ligne du bâtiment ancien reste pure et le caractère de la maison du XVI<sup>e</sup> siècle a été souligné en renonçant aux volets des fenêtres, ce qui accentue la note de hauteur que les lignes horizontales créées par les volets auraient réduite.

Ainsi cette maison, qui au siècle passé fut celle des peintres Laurent Ritz (1796-1870) et Raphaël, son fils (1829-1894), a retrouvé son caractère de monument historique. Officiellement classée, l'œuvre témoigne de la volonté commune de préserver les meilleurs témoins du passé et d'enrichir ainsi notre patrimoine culturel. Il convient d'en remercier les artisans, soit le propriétaire et nos autorités.

## CONCOURS No 1

### Pour mieux connaître sa ville

Faire découvrir la cité pour mieux l'apprécier, tel est l'objet de notre concours. Par ce merveilleux moyen qu'est la technique photographique, nous reproduisons ci-contre un détail architectural ou artistique qu'il faut reconnaître et savoir situer sur le territoire de la commune de Sion, sans oublier les vieux quartiers de Bramois et d'Uvrier.

#### Conditions et règlement :

1. Le concours est ouvert à tous les habitants de la commune de Sion.
2. La réponse, avec nom et adresse de l'expéditeur est à envoyer sur simple carte postale à Sedunum Nostrum Jean-Marc Biner, Petit-Chasseur 11, 1950 Sion.
3. Délai d'envoi : 25 nov. 1972, date du timbre postal.
4. Un tirage au sort départagera les gagnants : du 1<sup>er</sup> prix Fr. 50.- ; du 2<sup>e</sup> prix : Fr. 30.- ; du 3<sup>e</sup> prix : Fr. 20.-.
5. La décision du jury est sans appel.

#### Question

Où se trouvent ces archers ? préciser l'endroit de la fresque.





## 3e assemblée générale

Notre 3e assemblée générale aura lieu le jeudi 26 octobre 1972, à 20 h. à la salle du Grand Conseil (Casino). Ensuite, à 21 h. 30, M. Pierre Margot, architecte et membre de la commission fédérale des monuments historiques, présentera un exposé sur le thème : "Mesures de protection des ensembles : où en sommes-nous" ? L'exposé sera suivi d'un débat.

Toutes les personnes s'intéressant à la sauvegarde de la cité sont cordialement invitées à y participer.

### *Nos objectifs*

à court terme :

- restaurer la maison de Platea (Zermatten) à la rue du Collège.
- classer le site de Longeborgne.

à long terme :

- restaurer la fresque (XVIe s.) de la pharmacie Uffembort à la rue de la Lombardie.
- restaurer la maison Penaudier, rue des Châteaux.
- étudier le rétablissement de la circulation piétonnière dans la vieille ville.
- inventorier et analyser les vieilles maisons.

### *Nos publications*

Paru :

*L'Hôtel de Ville de Sion*, par O. Curiger, son histoire et sa description en 28 pages, plus 62 pages d'illustration, Sion 1971.

En vente dans les librairies de la place, à l'office du Tourisme et au musée de Valère. Prix de vente Fr. 8.75.

A paraître en novembre :

*Guide artistique illustré de Sion*, par M. le Professeur André Donnet, comportant 32 pages de texte et plus de 80 illustrations.

### *Appel à nos lecteurs*

Sedunum Nostrum est une société dont le but principal est la sauvegarde de la cité historique et artistique. Adhérez donc à notre mouvement, car nous aider c'est participer activement au développement de la cité.

**Adresse :** SEDUNUM NOSTRUM, 9, rue des Vergers, 1950 Sion  
**C.C.P. :** 19 - 9921

**Cotisations :** Fr. 10.- par personne - Fr. 5.- étudiants, apprentis - Fr. 50.- sociétés, associations